

COMMUNE DE CHARNY SUR MEUSE

Séance du jeudi 23 février 2023

Date de la convocation: 06/02/2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-trois février à 20 h 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie, en mairie, sous la présidence de Madame Catherine PÉLISSIER, Maire.

Membres en
exercice : **14**

Présents : **11**

Votants : **11**

Présents : Catherine PELISSIER, Jean-Marie ROBINET, Agnès BILLAS, Roselyne FRULIO, Christine LEPEZEL, Yannick BERNIER, Thierry DOMPTAIL, Caroline MILAN-BALIZEAUX, Aude MORISOT, Nicolas PÉRIGNON, Nicolas PICHELIN

Représentés :

Excusés : Patrick WEBRE

Absents : Vincent LEPEZEL, Pierre VERMARD

Secrétaire de séance : Caroline MILAN-BALIZEAUX

Objet: LOCATION SALLE DU COUAREUIL : NOUVEAUX TARIFS, NOUVELLE MODALITÉS DE LOCATION - 2023_011

Le Maire propose à l'Assemblée de revoir les modalités de location de la salle du Couareuil ainsi que la révision des tarifs de location à compter du 01 mars 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 11 voix POUR :

1) approuve les modifications suivantes à la convention d'utilisation de la salle du Couareuil :

Article 3 : BASE DE LOCATION

- Mercredi après-midi (anniversaire enfants) de 13h00 à 18h30 sous la responsabilité d'un adulte)
- Journée (samedi ou dimanche) de 8h00 à 3h00 du matin
- Week-end (samedi et dimanche) de 8h00 à 3h00 du matin

TARIFS applicables au 01 mars 2023 :

- | | |
|---|-------|
| • Mercredi après-midi | 30 € |
| • Journée (samedi ou dimanche) | 70 € |
| • Week-end (samedi et dimanche) | 100 € |
| • Location de la vaisselle | 30 € |
| • Forfait électricité (par jour) | 25 € |
| • Caution (à remettre à la réservation) | 500 € |

La gratuité est maintenue pour les associations locales ou entreprises du secteur. Le nettoyage reste à charge des utilisateurs.



2) autorise le Maire à signer la convention d'utilisation ainsi rédigée avec les demandeurs.

Ont signé au registre tous les membres présents,
Pour copie conforme,
À CHARNY SUR MEUSE, le 24 février 2023
Le Maire,
Catherine PÉLISSIER.

COMMUNE DE CHARNY SUR MEUSE

Séance du jeudi 23 février 2023

Date de la convocation: 06/02/2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-trois février à 20 h 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie, en mairie, sous la présidence de Madame Catherine PÉLISSIER, Maire.

Membres en
exercice : **14**

Présents : **11**

Votants : **11**

Présents : Catherine PELISSIER, Jean-Marie ROBINET, Agnès BILLAS, Roselyne FRULIO, Christine LEPEZEL, Yannick BERNIER, Thierry DOMPTAIL, Caroline MILAN-BALIZEAUX, Aude MORISOT, Nicolas PÉRIGNON, Nicolas PICHELIN

Représentés :

Excusés : Patrick WEBRE

Absents : Vincent LEPEZEL, Pierre VERMARD

Secrétaire de séance : Caroline MILAN-BALIZEAUX

Objet: CONTRAT 2023 : QUALI NET SERVICES - ENTRETIEN DES LOCAUX - 2023_010

Le Maire donne lecture à l'Assemblée du devis reçu de la Société QUALI NET Services pour le nettoyage des locaux de la mairie, du secrétariat de mairie, de la salle du Conseil, des communs du bâtiment de la mairie et de la résidence "Les Genêts" ainsi que les vitres du secrétariat et de la salle du conseil.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise le Maire à signer le devis n° 23010001 (tarifs applicables au 01 janvier 2023) présenté par la Société Quali Net Services sise à Belleville sur Meuse et s'engage à régler les factures mensuelles de nettoyage.

Ont signé au registre tous les membres présents,
Pour copie conforme,

A CHARNY SUR MEUSE, le 24 février 2023
Le Maire,

Catherine PÉLISSIER.

COMMUNE DE CHARNY SUR MEUSE

Séance du jeudi 23 février 2023

Date de la convocation: 06/02/2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-trois février à 20 h 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie, en mairie, sous la présidence de Madame Catherine PÉLISSIER, Maire.

Membres en
exercice : **14**

Présents : **11**

Votants : **11**

Présents : Catherine PELISSIER, Jean-Marie ROBINET, Agnès BILLAS, Roselyne FRULIO, Christine LEPEZEL, Yannick BERNIER, Thierry DOMPTAIL, Caroline MILAN-BALIZEAUX, Aude MORISOT, Nicolas PÉRIGNON, Nicolas PICHELIN

Représentés :

Excusés : Patrick WEBRE

Absents : Vincent LEPEZEL, Pierre VERMARD

Secrétaire de séance : Caroline MILAN-BALIZEAUX

Objet: CONVENTION OCCUPATION DOMAINE PUBLIC COMMUNAL - ROTISSERIE ITINÉRANTE - 2023_012

Le Maire informe l'Assemblée qu'un nouveau food truck "Chicken Truck " a demandé à s'installer le vendredi matin de 8h00 à 13h00 sur la place de la Mairie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 11 voix POUR :

1) accepte que le food truck "Chicken Truck", rôtisserie itinérante, représentée par Madame Magali WATRIN (immatriculée au RCS de Bar-le-Duc n° 922 053 905) stationne sur la place de la Mairie à compter du 01 mars 2023,

2) fixe à 45€ par mois la redevance d'occupation du domaine public (ce prix tient compte de l'accès au branchement électrique),

3) autorise le Maire à signer la convention correspondante.

Ont signé au registre tous les membres présents,

Pour copie conforme,

À CHARNY SUR MEUSE, le 24 février 2023

Le Maire,

Catherine PÉLISSIER.

COMMUNE DE CHARNY SUR MEUSE

Séance du jeudi 23 février 2023

Date de la convocation: 06/02/2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-trois février à 20 h 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie, en mairie, sous la présidence de Madame Catherine PÉLISSIER, Maire.

Membres en
exercice : **14**

Présents : **11**

Votants : **11**

Présents : Catherine PELISSIER, Jean-Marie ROBINET, Agnès BILLAS, Roselyne FRULIO, Christine LEPEZEL, Yannick BERNIER, Thierry DOMPTAIL, Caroline MILAN-BALIZEAUX, Aude MORISOT, Nicolas PÉRIGNON, Nicolas PICHELIN

Représentés :

Excusés : Patrick WEBRE

Absents : Vincent LEPEZEL, Pierre VERMARD

Secrétaire de séance : Caroline MILAN-BALIZEAUX

Objet: CHAUFFAGE COLLECTIF - AVENANT AU BAIL - 2023_014

Le Maire demande à l'Assemblée l'autorisation de réviser les tarifs du forfait électrique et de la maintenance due par les locataires qui utilisent la chaudière collective du bâtiment de la mairie. Elle précise que ces tarifs n'ont pas été revus depuis 2012 et que les coûts ont considérablement augmentés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 11 voix POUR :

- 1) décide de porter le forfait énergie (électricité) à 300 € et le forfait maintenance annuelle à 150 € par logement chauffé,
- 2) précise que les locataires ont obligation d'utiliser le chauffage collectif installé.
- 3) autorise le Maire à signer l'avenant au bail locatif avec les locataires concernés.

Ont signé au registre tous les membres,
Pour copie conforme,

À CHARNY SUR MEUSE, le 24 février 2023
Le Maire,

Catherine PÉLISSIER.

COMMUNE DE CHARNY SUR MEUSE

Séance du jeudi 23 février 2023

Date de la convocation: 06/02/2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-trois février à 20 h 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie, en mairie, sous la présidence de Madame Catherine PÉLISSIER, Maire.

Membres en
exercice : **14**

Présents : **11**

Votants : **11**

Présents : Catherine PELISSIER, Jean-Marie ROBINET, Agnès BILLAS, Roselyne FRULIO, Christine LEPEZEL, Yannick BERNIER, Thierry DOMPTAIL, Caroline MILAN-BALIZEAUX, Aude MORISOT, Nicolas PÉRIGNON, Nicolas PICHELIN

Représentés :

Excusés : Patrick WEBRE

Absents : Vincent LEPEZEL, Pierre VERMARD

Secrétaire de séance : Caroline MILAN-BALIZEAUX

Objet: ADMISSION EN NON VALEUR - CRÉANCE ÉTEINTE - 2023_013

Le Maire donne lecture à l'Assemblée du courrier reçu de la Direction Générale des Finances Publiques relatif à une demande d'admission en non valeur, pour créance éteinte, pour un montant de 360,00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 11 POUR, vu les pièces jointes et l'état inopérant des poursuites suite à la liquidation judiciaire de la société "Le Royaume" :

1) décide d'admettre en non valeur, pour créance éteinte, le montant de 360,00 €.

2) les crédits nécessaires seront ouverts à l'article 6542 au Budget Primitif 202.

Ont signé au registre tous les membres présents,
Pour copie conforme,

À CHARNY SUR MEUSE, le 24 février 2023
Le Maire,

Catherine PÉLISSIER.